

## SURPRISE FIGARO PARTY PALAVAS-LES-FLOTS

**13 et 14 juin 2026**

**Grade 5A**

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas



The poster features a central image of a sailboat with a large blue spinnaker sail on the water. The text 'SURPRISE FIGARO PARTY' is written in large white letters on the right side. A blue vertical box on the left contains the dates '13 AU 14 JUIN 2026'. The top left corner has the Cercle Nautique Palavas logo. The bottom left corner has the Palavas-Les-Flots logo and contact information. The bottom edge contains logos for the Ligue FF Voile Occitanie, Surprise, Pays de l'Or Agglomération, Ports de Palavas Les-Flots, and Palavas-Les-Flots.

**13  
AU  
14  
JUIN  
2026**

**SURPRISE  
FIGARO  
PARTY**

**Palavas-Les-Flots**  
www.cercle.nautique.palavas.com  
04 67 68 97 38

LIGUE  
**FF**voile  
Occitanie

**SURPRISE**

pays de l'or  
AGGLOMÉRATION

PORTS DE  
PALAVAS  
LES-FLOTS

Palavas-Les-Flots

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les règles de classe applicables aux séries concernées.

## **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le 8 juin à 12h en version électronique à l'adresse suivante: [www.cercle-nautique-palavas.com](http://www.cercle-nautique-palavas.com)
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

## **3. COMMUNICATION [DP] [NP]**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à la Maison de la Mer
- 3.2 Un groupe WhatsApp « MONOTYPE PARTY 2026 » sera mis en place pour relayer les informations
- 3.3 DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 4.1 **L'épreuve est ouverte aux bateaux des classes Surprise et Figaro 2** en règle avec leur autorité nationale qui rempliront les conditions définies dans les règles de Classe (en particulier, les skippers des Surprise devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise).  
Les bateaux figaros 2 francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240 et les Surprises devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Basique de la Division 240.

[https://cfcl.ffvoile.fr/media/onlfrgq/equipement-se-curit%C3%A9-plaisance-en-mer\\_4p-2024\\_0.pdf](https://cfcl.ffvoile.fr/media/onlfrgq/equipement-se-curit%C3%A9-plaisance-en-mer_4p-2024_0.pdf)

- 4.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 Les équipages seront composés d'un minimum de 2 personnes.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une licence temporaire FFVoile ou club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une licence club FFVoile :
    - La licence club FFVoile mention « compétition » valide
    - Ou la licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) Une autorisation parentale pour les mineurs

#### 4.4 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- le certificat de jauge pour les surprises et le certificat osiris pour les figaros 2 valide

4.5 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire soit directement au Cercle Nautique, soit sur le site du CNP (paiement en ligne en joignant la fiche d'inscription pré-remplie). au plus tard le vendredi 12 juin avant 16h00. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le samedi de la régate (à partir de 10h00.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 5 DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à 130€, cela comprend les frais de dossier et la soirée des équipages. Un supplément de 20€ sera demandé aux bateaux qui s'inscrivent après 16 h00, le vendredi 12 juin.

Une participation de 20 € sera demandée aux personnes accompagnatrices à la soirée.

### 6. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 7. PROGRAMME

<b><u>Samedi 13 juin :</u></b>	10 h 00	Inscriptions au club
	13 h 00	Briefing
	13 h 55	Mise à disposition du Comité de Course pour les figaros 2, pour parcours côtier
	14 h 05	Mise à disposition du Comité de Course pour les surprises, courses à suivre

### ***A partir de 19 h 30 Apéritif de bienvenue et repas des équipages***

<b><u>Dimanche 14 juin :</u></b>	09 h 00	Café-croissant offerts sur le quai
	9 h 15	Briefing sur le quai
	9 h 55	Mise à disposition du Comité de Course pour les figaros 2, pour un ou plusieurs parcours côtiers
	10 h 05	Mise à disposition du Comité de Course pour les surprises, courses à suivre

- Il n'y aura pas de début de procédure après 16H00 le dimanche 14 juin.
- Le nombre maximal de courses par jour est de 5.

### ***A partir de 18h : Palmarès***

### 8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide et un certificat osiris pour les figaros 2.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

### 9. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course pour les surprises.  
L'Annexe B à l'AC indique l'emplacement de la zone de course pour les figaros 2.

## 10. PARCOURS

Les parcours seront de type construit et parcours côtiers.

## 11. SYSTEME DE PENALITE

11.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique.

11.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

11.3 L'annexe « T » conciliation s'appliquera.

## 12. CLASSEMENT

12.1 Une course validée est nécessaire pour valider l'épreuve.

12.2 Pour chaque catégorie, le classement est un classement en points.

12.3 Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 5 courses ou plus sont courues et validées

12.4 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

12.5 Les bateaux OCS, DNF, TLE, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE et NSC recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

## 13. PLACE AU PORT [DP] [NP]

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 1 semaine avant et après la compétition.

Levage et mise à l'eau gratuite pour les surprises.

Les bateaux prendront contact avec la Capitainerie.

Téléphone Direct pour réservation : 04 67 07 73 50

## 14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**17. PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

**18. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

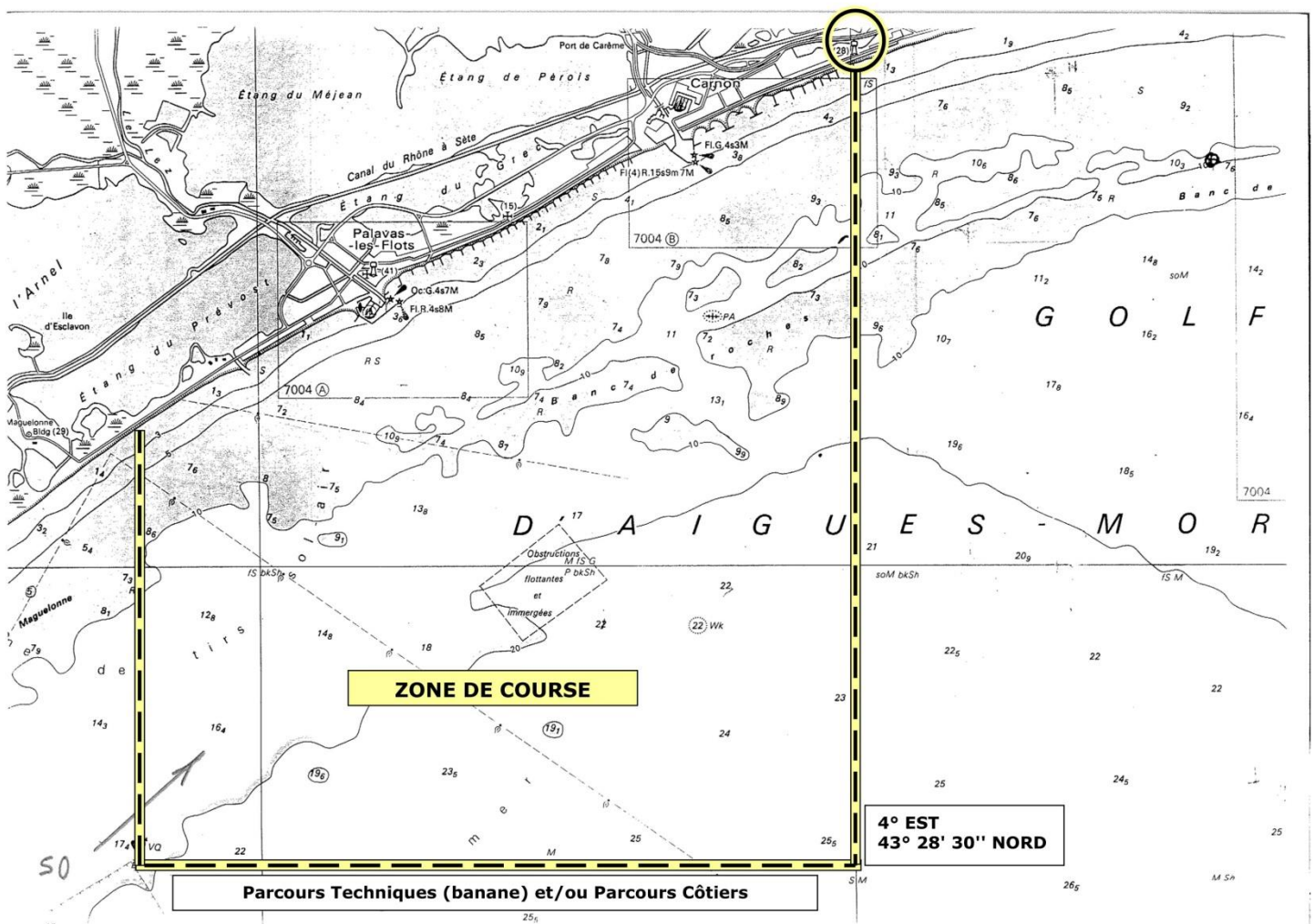
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
le Secrétariat du CNP.

Tel. 04.67.68.97.38

E-mail : [cn.palavas@orange.fr](mailto:cn.palavas@orange.fr)

Site: [www.cercle-nautique-palavas.com](http://www.cercle-nautique-palavas.com)

**ANNEXE A : ZONE DE COURSE SURPRISE**



**ANNEXE B : ZONE DE COURSE FIGARO 2**

